



Contribution à l'enquête publique relative au SCoT du Bassin de Thau

Pour une stratégie de résilience littorale adaptée aux enjeux du lido habité de Frontignan-Plage

Objet : Prise en compte des enjeux du lido habité de Frontignan-Plage dans la stratégie de résilience littorale du SCoT de Sète Aglopolie Méditerranée

**Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission d'enquête.**

L'Association des Riverains de Frontignan Plage a pour objet :

- La protection de la qualité des conditions de vie et de santé,
- La protection de l'environnement,
- La protection de la sécurité des propriétaires d'habitations et des utilisateurs du cordon littoral de la commune de Frontignan.

C'est à ce titre, et en tant que représentante de ses adhérents directement impactés par les orientations de planification du SCoT, que notre association verse la présente contribution à l'enquête publique.

1. Reconnaître la spécificité du lido habité de Frontignan-Plage

Nous partageons le constat selon lequel le changement climatique, l'élévation du niveau marin et l'évolution des risques de submersion et d'érosion imposent d'anticiper l'avenir des territoires littoraux exposés.

Nous estimons toutefois que les réponses à apporter doivent tenir compte des caractéristiques propres à chaque secteur, de son occupation actuelle, des enjeux qu'il représente et des moyens de protection déjà en place.

La stratégie de résilience littorale doit tenir compte de la diversité des fonctions et des enjeux du territoire et ne peut être uniforme sur l'ensemble du lido de Frontignan. Les espaces naturels, les secteurs peu urbanisés et les zones déjà habitées ne présentent ni les mêmes enjeux ni les mêmes contraintes. Les objectifs de préservation des milieux naturels doivent être pleinement pris en compte, tout en reconnaissant la spécificité des secteurs où se concentrent des habitations et des infrastructures existantes.

La partie habitée du lido de Frontignan-Plage constitue un territoire urbanisé, doté d'habitations, de voies de circulation, d'équipements et d'une vie locale. Elle présente des enjeux humains, résidentiels, patrimoniaux, économiques et territoriaux qui justifient, selon nous, sa reconnaissance explicite comme secteur à enjeux forts.

Ces enjeux patrimoniaux ne se résument pas à la valeur marchande des biens.

Pour de nombreux propriétaires, ces maisons sont des lieux de vie et de rencontre, parfois transmis depuis plusieurs générations, qui portent une histoire familiale et un attachement durable à Frontignan-Plage. Leur préservation et leur transmission constituent donc une dimension importante de l'avenir du quartier.

D'autre part les commerces et l'attractivité touristique de ce territoire constitue une source de revenu importante pour la commune de Frontignan

2. Reconnaissance du lido habité de Frontignan-Plage comme secteur à enjeux forts

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS), dans sa partie 1.5 consacrée à la stratégie littorale face à l'érosion et à l'élévation du niveau de la mer (p. 35), prévoit notamment une protection des « points à enjeux forts ».

Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO), dans son chapitre consacré à la protection contre la mer (pg 48), précise les critères pouvant justifier cette protection. Il vise notamment les secteurs où les risques pesant sur les personnes et les biens sont susceptibles de compromettre le fonctionnement social et économique local, ainsi que ceux où une protection pourrait atténuer les coûts et les conséquences, notamment sociales, environnementales et patrimoniales, d'une recomposition future.

Par ailleurs, le chapitre individualisé valant Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), dans sa prescription n° 27 (p. 30), prévoit que des aménagements de protection peuvent être envisagés sur le lido de Frontignan lorsque la protection des biens et des personnes le justifie.

Or, si le DOO mentionne bien Frontignan-Plage parmi les secteurs appelant des mesures conservatoires dans la perspective d'une éventuelle recomposition, les documents examinés ne précisent pas explicitement si le secteur habité de Frontignan-Plage relève également de la catégorie des « points à enjeux forts » évoquée par le PAS, ni selon quels critères cette qualification est établie.

Pourtant, les critères énoncés par le DOO paraissent directement pertinents pour ce secteur : présence d'habitations et de population résidente, exposition des personnes et des biens, fonctionnement des espaces habités et des infrastructures, conséquences sociales d'une éventuelle recomposition et enjeux patrimoniaux pour les habitants.

Notre association demande donc que le secteur habité de Frontignan-Plage soit explicitement reconnu comme un secteur à enjeux forts, au regard de ses caractéristiques humaines, résidentielles, sociales, infrastructurelles, patrimoniales, et économiques, et que les critères conduisant à cette reconnaissance soient précisés et rendus lisibles.

Son avenir ne devrait être déterminé ni par la présomption que les protections actuelles suffiront durablement, ni par celle d'une recomposition future inévitable. Il convient d'étudier objectivement les possibilités de protection pérenne lorsqu'elles sont techniquement, environnementalement et financièrement justifiables et, si une telle protection ne peut être assurée durablement, les possibilités de protections transitoires permettant de préparer, dans de meilleures conditions, les adaptations ou recompositions qui pourraient devenir nécessaires.

Cette démarche doit permettre d'éclairer les choix à venir à partir d'une évaluation transparente des risques, des solutions possibles, de leurs coûts, de leurs effets environnementaux et de leurs limites, en associant les habitants concernés.

Nous demandons donc que ces spécificités soient clairement prises en compte dans les orientations du SCoT et dans les démarches opérationnelles qui en découleront.

D'autre part, les espaces naturels doivent faire l'objet de réponses adaptées à leurs fonctions écologiques et littorales. Cette différenciation permettra de concilier la réduction de la vulnérabilité du quartier habité, la protection des personnes et des biens et la préservation des milieux naturels, sans appliquer indistinctement les mêmes orientations à des secteurs qui présentent des enjeux différents.

3. Adapter les protections existantes en évitant autant que possible l'artificialisation de nouveaux espaces

La partie habitée du lido bénéficie déjà de dispositifs de protection constitués notamment d'épis et d'enrochements, dont l'efficacité a été constatée jusqu'à aujourd'hui comme le précise le DOO en page 44. Ces ouvrages constituent un acquis qu'il convient de prendre en compte dans toute réflexion sur l'avenir du secteur à moyen et long terme.

Leur efficacité passée ne garantit pas qu'ils suffiront face aux évolutions futures du littoral. Elle justifie néanmoins que soient étudiées les possibilités de maintien, d'entretien, d'adaptation et, si nécessaire, de renforcement de ces protections, en évaluant leur état, leur fonctionnement, leurs effets sur la submersion marine, sur la dynamique sédimentaire et leurs conséquences environnementales.

Notre démarche ne vise pas à artificialiser de nouveaux espaces naturels ni à étendre l'urbanisation.

Elle consiste d'abord à examiner ce qui peut être fait à partir des protections existantes, en recherchant leur adaptation, leur renforcement lorsque cela reste pertinent, puis en étudiant d'éventuels compléments dans une logique de continuité avec les aménagements déjà en place.

La prescription n° 27 du chapitre individualisé valant SMVM du SCoT prévoit en page 30, que, sur le lido de Frontignan, des aménagements de protection peuvent être envisagés en raison des nécessités de mise en protection des biens et des personnes. Nous demandons que cette possibilité soit effectivement étudiée, en tenant compte des protections déjà présentes et sans préjuger des conclusions des études techniques, environnementales et économiques.

La restauration du cordon dunaire par apports sédimentaires et les solutions fondées sur la nature doivent également être étudiées, conformément aux orientations du SCoT lorsqu'elles sont pertinentes. Elles peuvent contribuer à la résilience du littoral en favorisant le fonctionnement naturel des milieux et l'atténuation de certains phénomènes marins. Toutefois, leur rôle, leurs limites et leur complémentarité éventuelle avec les protections nécessaires au secteur habité doivent être évalués au regard des caractéristiques propres à Frontignan-Plage.

Ces solutions devront être évaluées au regard de leur efficacité, de leur faisabilité technique et de leurs bénéfices environnementaux, sans présumer de leurs résultats.

Notre association souhaite également que soit expertisée une piste qu'elle défend depuis plusieurs années : l'immersion en mer, parallèlement au rivage, de rochers, d'octopodes en béton ou d'autres dispositifs adaptés tels que tripodes ou des dispositifs en expérimentation à Palavas (modules de la Sté Lineup Ocean) ou à Agde (dispositif Pégaze),.... afin d'atténuer le déferlement de la houle cause des risque de submersion des habitations, à favoriser la rétention sédimentaire comme démontré sur le lido Sète-Marseillan et à offrir des conditions favorables au milieu marin, notamment à la flore et à la faune.

Nous pensons que cette solution mérite d'être étudiée et comparée aux autres options, en s'appuyant notamment sur les retours d'expérience disponibles ailleurs, et en examinant ses conditions de réalisation, son efficacité attendue, ses coûts d'investissement et d'entretien ainsi que ses effets sur les fonds marins, les courants et la dynamique sédimentaire.

L'examen de ces solutions devra également être mené à une échelle suffisamment large pour tenir compte des interactions possibles sur le cordon dunaire du secteur dédié à la renaturalisation, dans la continuité de la partie habitée du lido et les secteurs voisins à enjeux forts, le port de plaisance de Frontignan ainsi que la zone ZIFMAR du port de commerce de Sète-Frontignan

4. Une stratégie en deux temps : protéger pour gagner du temps et préparer l'avenir

Nous proposons une démarche progressive, articulant la recherche de solutions de protection à court et moyen terme avec l'étude des perspectives à plus long terme.

Premier temps : maintenir et adapter les protections pour prolonger les conditions de sécurité et d'habitabilité

La priorité doit être d'évaluer les solutions permettant de protéger aussi longtemps que raisonnablement possible les personnes, les habitations et les fonctions essentielles du quartier. Cela suppose d'examiner les interventions sur les ouvrages existants, les solutions complémentaires et les mesures susceptibles de réduire la vulnérabilité du secteur.

L'objectif est de rechercher, lorsque les conditions techniques, environnementales et économiques le permettent, les moyens de gagner plusieurs décennies.

Le temps gagné par des mesures adaptées ne sera pas du temps perdu. Ce délai sera déterminant pour approfondir les connaissances, mobiliser les financements nécessaires, préparer les décisions publiques et organiser les évolutions futures, y compris les éventuelles mesures d'adaptation ou de recomposition lorsque ces dernières s'avéreront incontournables.

Il est donc important de ne pas différer l'étude de solutions potentiellement réalisables. Une incertitude prolongée sur les protections futures peut fragiliser la **valeur patrimoniale** des biens et compliquer leur transmission aux générations suivantes, et fortement diminuer l'attractivité touristique du territoire privant celui-ci de retombées économiques importantes pour les finances de la commune. Donner davantage de visibilité sur les études engagées, les options examinées et les échéances envisagées contribuerait à limiter cette incertitude.

Cet enjeu ne se limite pas au marché immobilier. Il concerne aussi la continuité des histoires familiales, la préservation de lieux de vie et de rencontre et la possibilité de transmettre un patrimoine auquel de nombreux habitants sont attachés, ainsi qu'une perte importante de revenu pour la commune de Frontignan.

Second temps : envisager les protections pérennes et préparer des alternatives si leurs limites sont démontrées

Parallèlement, il convient d'évaluer la faisabilité de protections pérennes pour les secteurs présentant les enjeux les plus importants.

Les différents scénarios devront être comparés en tenant compte de leur efficacité attendue, de leur durée de service, de leurs coûts d'investissement et d'entretien, de leurs impacts environnementaux et de leurs conséquences pour les habitants.

Cette comparaison devra également prendre en compte les éventuels bénéfices d'une solution pour plusieurs secteurs à enjeux forts.

L'examen de ces solutions devra être mené à une échelle suffisamment large pour tenir compte des interactions possibles, dans la continuité de la partie habitée du lido et les secteurs voisins à enjeux forts, le port de plaisance de Frontignan ainsi que la zone ZIFMAR du port de commerce de Sète-Frontignan

Si les études démontraient que certaines protections sont techniquement irréalisables, environnementalement inacceptables ou économiquement disproportionnées, des solutions alternatives d'adaptation et, le cas échéant, de recomposition territoriale devraient être préparées.

Cette éventualité ne doit cependant pas être considérée comme une décision déjà prise. La recomposition ne saurait devenir la seule perspective envisagée avant que les possibilités de protection aient été sérieusement étudiées et comparées.

L'approche progressive que nous défendons vise ainsi à préserver les conditions de sécurité et d'habitabilité tant que des solutions pertinentes restent possibles, tout en utilisant ce temps pour préparer les décisions futures et les moyens financiers qui pourraient devenir nécessaires.

5. Faire de la gouvernance partagée et de la transparence de l'information des éléments essentiels de la stratégie de résilience littorale

L'axe ECO4 de la stratégie territoriale du Projet d'aménagement stratégique (PAS), page 12, met en avant l'implication éco-citoyenne transversale et la recherche d'une « gouvernance efficace et partagée ».

Nous souhaitons que cette orientation trouve une traduction concrète dans la gestion de l'avenir du lido habité de Frontignan-Plage. Les habitants concernés disposent d'une connaissance du territoire et de son évolution qu'il convient de prendre en compte, en complément des études scientifiques et techniques.

Nous demandons que les riverains puissent être associés, en amont des décisions, au partage des diagnostics, à la présentation des différentes solutions envisageables et à l'examen de leurs conséquences humaines, patrimoniales, environnementales et financières.

Pour que cette participation puisse être pleinement effective, il nous paraît également important que les études réalisées et les solutions proposées reposent sur des données chiffrées, des hypothèses explicites et des évaluations financières présentées de manière transparente et compréhensible par tous.

Il serait notamment souhaitable que ces évaluations précisent, dans la mesure du possible, les coûts d'investissement, d'entretien et de renouvellement des aménagements, leur durée d'efficacité estimée, les bénéfices attendus en matière de réduction des risques ainsi que les principales incertitudes associées aux projections et aux estimations.

La présentation de ces éléments selon des critères comparables permettrait aux citoyens de mieux comprendre les choix proposés, d'en apprécier les avantages et les limites et de contribuer utilement au débat public. Elle faciliterait également une comparaison objective des différentes solutions, qu'il s'agisse de protections techniques, de restauration du cordon dunaire, de solutions fondées sur la nature ou de dispositifs combinant plusieurs approches.

Cette transparence est d'autant plus importante que les décisions relatives aux protections peuvent avoir des conséquences sur la sécurité, les conditions de vie, le patrimoine familial et les possibilités de transmission des biens. Les habitants doivent pouvoir comprendre les hypothèses retenues, les options réellement étudiées et les raisons des choix qui seront proposés.

Cette démarche de concertation et de transparence contribuera à construire une stratégie de résilience littorale progressive, éclairée et partagée, tenant compte à la fois des exigences de protection des personnes et des biens, de la préservation des milieux naturels et de la bonne

6. Nos demandes à l'enquête publique

1. La traduction opérationnelle de la reconnaissance du secteur à enjeux forts de la partie habitée du lido de Frontignan, en précisant les études à conduire et les possibilités de

protection à examiner, ainsi que les possibilités de leur adaptation, de leur renforcement ou de leur complément.

2. L'évaluation des protections existantes, notamment des épis et enrochements, de leur efficacité constatée, de leur état et de leurs possibilités d'entretien, d'adaptation ou de renforcement.
3. Étudier les différentes solutions de protection complémentaire dans la continuité des ouvrages existants, sans exclure à priori les solutions techniques, les solutions fondées sur la nature ou les dispositifs combinant plusieurs approches.
4. L'évaluation des protections existantes, notamment des épis et enrochements, de leur efficacité constatée, de leur état et de leurs possibilités d'entretien, d'adaptation ou de renforcement.
5. L'étude effective des solutions de protection à court, moyen et long terme, afin de prolonger autant que possible les conditions de sécurité et d'habitabilité du quartier, et notamment l'examen spécifique de la proposition de l'association relative à l'immersion de rochers, d'octopodes ou de dispositifs adaptés parallèlement au rivage, au regard de sa faisabilité, de son efficacité potentielle, de ses coûts et de ses incidences environnementales.
6. L'étude parallèle de protections pérennes, lorsque celles-ci sont justifiées, et la comparaison objective de leurs coûts, de leurs bénéfices, de leurs limites et de leurs impacts avec ceux des scénarios d'adaptation ou de recomposition.
7. L'évaluation des interactions possibles entre les protections du lido habité, le maintien du cordon dunaire et les autres secteurs à enjeux forts, notamment la ZIFMAR et les installations portuaires, afin de déterminer si certaines solutions peuvent contribuer à la résilience de plusieurs secteurs.
8. L'organisation d'une démarche de concertation associant les riverains et les acteurs locaux en amont des décisions, ainsi qu'un accès transparent aux diagnostics, aux hypothèses et aux critères retenus dans les études.
9. La prise en compte des conséquences patrimoniales, humaines et économiques de l'incertitude sur les protections futures, notamment du risque de fragilisation de la valeur patrimoniale des biens et sur la perte de revenu pour la commune de Frontignan.

S'appuyer sur les protections existantes, les maintenir et les adapter lorsque cela est pertinent, et les compléter si nécessaire afin de préserver le secteur habité et de gagner le temps indispensable à la préparation sereine des choix futurs, tout en étudiant les bénéfices éventuels pour les autres secteurs à enjeux forts : telle est notre conception d'une stratégie de résilience littorale pour Frontignan-Plage.

Je vous remercie, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, Mesdames et Messieurs les membres de la commission d'enquête, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations et de leur prise en compte dans le cadre de l'enquête publique, et vous prie d'agréer l'expression de ma considération,

Claude Benque
Président de l'association des Riverains de Frontignan Plage